

d'Ottawa, et j'ai déduit tout ça.

Q.39 De quoi?

R.39 De la 375. Je ne l'avais pas mais j'avais mon brouillon à moi-même.

Q.40 Vous avez déduit ce que le soldat Gonthier a rapporté d'absence sans permission et ce qui est arrivé pendant son absence, comme le lavage et les bottines, et vous avez déduit ça de votre brouillon qui était supposé être copie de la 375?

R.40 Oui.

Q.41 Etes-vous en position de jurer que le brouillon que vous avez fait est la même liste que sur la 375?

R.41 Au meilleur de ma connaissance je peux jurer monsieur.

Q.42 L'avez-vous encore cette liste-là?

R.42 Oui je crois l'avoir au quartier-maître monsieur.

LE PROCUREUR NE DECI DE PAS INTERROGER DE NOUVEAU.

De l'avis de la Cour et du juge-avocat, il n'est pas nécessaire de se conformer au C.P.M. 83 (B).

Le témoin se retire.

2e témoin à charge

ZE-2539 Capt J.Y. COSSELIN, Adjudant, Royal 22e Régiment, ayant dûment prêté serment est interrogé par le Procureur.

Q.43 Avez-vous des documents à produire dans le cas du soldat Gonthier concernant la perte d'une partie de son équipement?

R.43 J'ai ici une copie certifiée de la formule M.F.B. 375, qui est une vraie copie de ce document sur la Cour d'Enquête d'absence sans permission et de déficience de kit dans le cas du soldat Gonthier.

(M.F.B. 375 est lu et est marqué "G" signé par le Président et versé au dossier)

INTERROGE CONTRADICTIONNEMENT PAR L'OFFICIER DEFENSEUR.

Q.44 Est-ce qu'il y aurait possibilité Capt Gosselin de savoir combien il y avait de membres sur la Cour d'enquête qui a été faite?

R.44 Un membre monsieur. La formule que le Major Hantel vient de lire est une reproduction fidèle de ce qui a été entré dans le livre, et d'après ce que je peux voir c'est le Lt Giguère qui a été membre de la Cour d'Enquête. Si vous voulez plus de détails je peux vérifier les ordres Partie I. La copie de la Cour d'Enquête on ne l'a pas, on l'a envoyé aux quartiers généraux et on a détruit notre copie de la Cour d'Enquête.

Q.45 Il y avait seulement un homme sur cette cour d'enquête à votre avis?

R.45 C'est bien ça.